

## Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 11 avril 2019 à Saint-Georges du Bois

### Présents :

**Membres de la commission** : BAS Sylvain, BERNARD Micheline, BODIN Michel, CAPDEVILLE Jean-Michel, CHARPENTIER Marc, DESCAMPS Anne-Sophie, DUBOIS Francis, FELIX Marie-Laure, GIRARD François, JOURDAIN Jean-Michel, SAUNIER Luc, THORON Bernard, TIENNOT Arnaud

**Autres élus présents** : BOUYER Christine, LOZAC'H Marie-Joëlle

**Technicien** : PHILIPPOT Cécile

**Excusés** : CARCAULT Colette, GABET Raymond, GARNAUD Carole, GORIOUX Jean, JOLLY Danièle

### Ordre du jour :

- 1) Projet éolien de Chambon et Puyravault
- 2) Budget 2019 voté
- 3) 0 phyto : point depuis octobre 2018 (pratiques, matériel...) pour préparer les futurs ateliers.
- 4) Point sur les autres dossiers en cours
- 5) Questions diverses

M. Jourdain accueille la commission dans la salle du conseil de la mairie récemment rénovée de St-Georges du Bois. Décidée au mandat précédent, cette rénovation s'est achevée en 2018. Auparavant, le bâtiment était une passoire énergétique et n'était pas adapté aux personnes handicapées. Étant sur 3 niveaux, il a fallu l'équiper d'un ascenseur. Il dispose également de 4 panneaux photovoltaïque et d'un poêle à pellets, équipements qui ont permis de booster les subventions.

Le prochain gros programme communal, c'est l'église, en particulier le clocher, qui sera rénovée sans emprunt grâce à des ventes immobilières communales et à la participation de la fondation du patrimoine. Le projet en est à l'appel d'offre.

D'un point de vue environnemental, St-Georges du Bois est la commune où naît le Curé, que la commune a d'ailleurs toujours entretenu (jusqu'à GEMAPI).

Ordre du jour	Informations et discussions
<b>1) Projet éolien de Chambon et Puyravault</b>	Voir les docs « 2019-04-11 présentation succincte du parc éolien Chambon-Puyravault pour avis » Et « Parc éolien - Éléments de réponse_CC AunisSud_pour delibEP_08042019 » <b>Avis des deux communes d'implantation :</b> Mme Félix explique que le sujet a été évoqué à maintes reprises, et qu'il semble que les avis soient en majorité favorables. Évidemment ce n'est pas simple à porter, et il y a des opposants. Pour Puyravault, le but c'est la démarche écologique globale. Si des machines ne vont pas, on peut demander des modifications. La solution de voter oui à un projet réduit ne la convainc pas : les couloirs écologiques peuvent bouger.

M. Girard raconte que le projet a été travaillé en étroite collaboration, par exemple via le COPIL ouvert à des habitants. Comme pour Puyravault, le but final est écologique. L'endroit choisi pour implanter les machines ne présente pas un paysage très intéressant. A priori il n'y a pas d'opposition non plus sur Chambon, et la commune espère que cela va se faire. D'ailleurs le commissaire enquêteur n'est pas bousculé. Mme Bernard a été interviewée par Aunis TV au sujet du projet Vol-V à Forges, et a rappelé à cette occasion que Chambon s'était retiré de ce projet car les élus le préféreraient ailleurs. M. Girard confirme qu'en effet, ce choix a été fait en 2014 car Chambon est sous les vents dominants du projet de Forges.

**Avis d'autres communes :**

Mme Lozac'h explique qu'à Surgères les avis étaient partagés, et que la décision a été finalement défavorable pour des raisons environnementales, et surtout à cause de l'absence de politique coordonnée, de plan d'ensemble de développement de l'éolien sur le Département et la Région.

Aigrefeuille a également voté contre pour des raisons similaires.

**Débat :**

À lire le dossier d'enquête publique, le nombre d'heure de fonctionnement au rendement nominal par an paraît très faible (2269 h, soit 94,5 jours, donc environ ¼ du temps). Mais le rendement d'autres sources d'énergie n'est pas forcément meilleur du fait d'autres contraintes. Par exemple, le nucléaire est corrélé à de fortes pertes en ligne du fait de la distance entre les sites de production et de consommation.

Le promoteur prévoit des compensations pour les habitants via la plantation de haies et le cofinancement de dispositifs environnementaux (par exemple des systèmes à énergie renouvelable) pour les communes. Ce sont des choses qu'il faut toujours négocier. Ensuite, il faut envisager la question de la gestion de ces haies (qui les entretiendra ?), veiller à la voirie qui sera fortement impactée par le chantier, etc. La part d'IFER rétrocédée à la commune peut servir à l'entretien des haies par exemple.

En ce qui concerne les haies, Forges a l'expérience du chantier de la déviation, pour lequel une grosse opération de replantation par le Département est prévue. La commune a demandé que les plantations soient réalisées sur domaine privé, mais en limite de domaine communal, pour pouvoir les entretenir, car le CD17 ne le fait pas non plus !

M. Girard ne comprend pas l'opposition pour raisons environnementales aux projets éoliens : les éoliennes sont bien au-dessus de la circulation de la faune dans nos TVB. Et il y a une « effort de guerre » à mener contre le changement climatique et le nucléaire, et l'éolien est une des solutions. Dans notre paysage, il y a bien d'autres nuisances auxquelles nous sommes habituées : les lignes à haute tension, voies ferrées, les châteaux d'eau...

Mme Bouyer estime que c'est différent : les châteaux d'eau ont été construits par expropriation dans l'intérêt public. Une éolienne rapporte au propriétaire du terrain plus que plusieurs hectares de fermage ! Ce système est contestable. Les élus doivent donner une position politique contre ce modèle économique ni transparent ni démocratique, sans pilote dans l'avion. Nous voulons tous la transition énergétique, mais il y a d'autres solutions que l'éolien. En Conseil on ne discute pas de telle ou telle machine, on prend une position politique sur l'éolien en général. Il faudrait aussi s'entraider pour que les discussions avec les promoteurs se passent mieux. Ce n'est pas normal de trouver 21 éoliennes autour d'une commune, sans concertation.

M. Dubois, au contraire, préfère les champs photovoltaïques au mitage. Quand une commune est déjà entourée, et qu'on lui en propose 2 ou 3 sur son territoire, autant dire oui !

M. Brisou estime que dans nos délibérations, nous ne répondons jamais à la question posée : est-ce que ce projet monté en concertation avec une commune peut être fait ou pas ? C'est avoir peu de confiance dans nos collègues élus que de ne pas les suivre dans leur décision. C'est à la limite de l'ingérence. La commune accueillante favorable au projet doit et va l'assumer. Et ceux qui seront à 6 km n'auront pas grandes nuisances à subir. S'abstenir serait respecter le choix communal.

Mme Bouyer serait d'accord si l'avis des communes était respecté... également quand elles sont contre ! Par ailleurs, elle signale que Marsais n'a jamais pu obtenir la production réelle des 8 éoliennes de Volkswind, qui tournent depuis 2015. Le promoteur ne la communique pas, comme s'il s'agissait d'un secret industriel ! Ça fera peut-être contentieux un jour. La commission estime que c'est regrettable, car cela serait utile pour la communication, la transparence sur les projets et les parcs existants, la production énergétique réelle du territoire, etc. C. Bouyer suggère que l'on fasse une demande commune à tous nos gérants et promoteurs de parcs.

De plus, les postes sources sont saturés : celui de St-Mard risque de ne pas pouvoir supporter le raccordement des 4 prévues sur la commune à cause de celles qui sont autour !

NB : cela ne joue pas sur les sommes versées au titre de l'IFER, puisque celui-ci est basé sur la puissance des machines et non leur production.

#### **Avis de la commission :**

Lors du vote sur le projet de Forges en conseil communautaire, le déroulement des questions a amené les personnes pour le projet réduit à 5 éoliennes à devoir voter pour ou contre (ou s'abstenir), sans 3<sup>e</sup> voie, ce qui n'est pas satisfaisant. Il faudra éviter cela au CC pour le projet Puyravault-Chambon.

Par exemple, à Forges, le vote sur le projet de Vol-V a été découpé en 2 : qui est pour les 3 éoliennes sud ? qui est pour les 3 nord ?

Il est donc proposé à la commission plusieurs possibilités d'avis sur le projet Puyravault-Chambon :

- **Pour le parc dans son ensemble : 8**
- **Pour le parc moins les 7 éoliennes pouvant avoir un impact négatif sur la TVB :3**
- **Contre le parc : 3**
- **Non exprimé : 1**

#### **La commission rend donc un avis favorable au projet dans son ensemble.**

M. Jourdain rappelle que la commission avait émis un avis favorable sur le projet de Forges, suivant en cela la commune, que le CC n'a pas suivi.

Par ailleurs, le projet éolien de Vol-V à Forges a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Et un recours des opposants serait déjà en préparation !

<p><b>2) Budget 2019</b></p>	<p><b>Retour sur le budget 2018</b> : le coût résiduel « ragondin » explose (+ 35 000 €) du fait de la disparition de subventions régionales (définitivement) et européennes. Dans le cas de l'Europe, ce ne devrait être que provisoire : l'enveloppe du présent programme, qui s'achève cette année, a été entièrement consommée en 3 ans et quelques au lieu de 5. Il vaut mieux éviter de calculer le coût à la tête de ragondin, c'est démotivant malgré les excellents résultats du piégeage. Il faut évidemment rapprocher ces coûts de la valeur des dégâts évités sur les routes, rives et cultures. La commission reconnaît l'excellent travail de la brigade de piégeage d'Aunis GD et des chasseurs.</p> <p>M. Capdeville regrette que les moyens affectés à cette lutte soient très inférieurs à ceux d'autres opérations, comme le programme Life de sauvegarde du vison d'Europe (une réunion a eu lieu ce jour). Pour ce programme européen, il y a débauche d'acquisition foncière et de travaux d'adaptation d'ouvrages d'art par le Département. Les subventions européennes sont très élevées. Il se prononce pour l'envoi d'un courrier au CD17 pour souligner le besoin de financement de la lutte contre les ragondins. Cependant, il semble que le Département soit très conscient de cela, puisqu'il est cette année le seul à subventionner cette lutte, à hauteur de 30 %.</p> <p><b>Le projet de budget 2019</b> a subi d'importantes modifications depuis son passage devant la commission en janvier, en ce concerne la compétence GEMAPI. Par ailleurs, l'élaboration du PCAET a fait l'objet de la création d'une AP/CP (autorisation de programme et de crédit de paiement) étalée sur 2019 et 2020. Voir « Budget Environnement 2019 »</p> <p><b>À propos de GEMAPI :</b></p> <p>Depuis 2015 cette lutte contre les ragondins est organisée à l'échelle de la Communauté de Communes via le SYHNA. Avec GEMAPI et la mise en place des syndicats par bassin versant, l'organisation de cette lutte devrait passer à l'échelle des bassins en 2020. Il faudra veiller à ce que cela ne mette pas en difficulté les associations d'insertion qui devront répondre à des appels d'offres sur des périmètres différents.</p> <p>De la même façon, la question du niveau d'entretien des cours d'eau va se poser. Auparavant, les habitudes étaient différentes selon les communes et les bassins. Il serait souhaitable pour Aunis Sud que tous ses cours d'eau bénéficient du même niveau d'entretien par les syndicats. Mais pour le moment ce n'est pas garanti... De plus, la mutualisation de actions, donc celle de leur financement, n'est pas la même selon les syndicats (très mutualisé sur le SMCA, alors que ce le sera très peu sur la Sèvre).</p> <p><b>À propos de CYCLAD</b> : la cotisation augmente cette année de 2 € par habitant, ce qui la met à 80 € par habitant. C'est un chiffre très faible au regard du niveau du service rendu estime la commission. Cette hausse est due à plusieurs facteurs, dont la hausse des prix des carburants et les évolutions des prix de vente internationaux des matières recyclées.</p>
<p><b>3) 0 phyto : point depuis octobre 2018 (pratiques, matériel...) pour préparer les futurs ateliers</b></p>	<p><b>Du nouveau dans les communes ?</b> Nouveau matériel, nouvelles techniques, essais, ... ? Un témoignage ?</p> <p><b>Marsais</b> - Mme Bouyer rappelle que la journée à l'ENILIA de 2016 a été très utile à Marsais : le choix de matériel a été facilité par les démonstrations et la prise de contact avec les collègues de Rochefort. Du coup, le nouveau matériel ne leur a coûté que 21 000 € au lieu de 35 000 envisagés au départ. Au cimetière, une zone test a été créée à l'automne dernier au « carré des enfants », pour le tenir propre avec des variétés de sédum. Ça a bien pris. Cependant, tant que les phytos seront autorisés au cimetière, la commune les utilisera. Il n'y a pas eu de plaintes au sujet des modifications de l'entretien de la commune en général.</p> <p>Il va y avoir des travaux pour le réseau d'assainissement prochainement, donc la commune doit attendre pour l'entretien des rues, tout en veillant à éviter une minéralisation totale juste pour éviter les phytos. Elle souhaite travailler sur de l'enherbement, des noues... Heureusement, aujourd'hui, à la compagne, beaucoup de gens entretiennent leur morceau de trottoirs. La Commune les valorise, les donne en exemples.</p>

**Surgères** - Mme Lozac'h explique que la ville est passée au 0 phyto en 2015, et a testé plusieurs actions vers les habitants. Celle proposant la distribution de graines en pied de mur est décevante : les gens viennent chercher les graines, mais on les voit peu en pied de mur ! Du coup, elle va cesser.

Ils aimeraient essayer le Kit Flore Spontanée (<https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=6> ). Le Kit Flore Spontanée est un dispositif à destination des collectivités et des structures qui souhaitent faire accepter la végétation spontanée en milieu urbain. Il s'agit d'un centre de ressources et de formation en ligne (MOOC) réalisé par Tela Botanica et hébergé sur la plateforme Tela formation. Il propose pour 500 € 4 modules de formation. Il existe aussi un bonus « création d'outils personnalisés » : cette option complémentaire (800€) correspond au développement informatique pour l'obtention d'outils adaptés au territoire.

L'an dernier, la ville a dû embaucher 2 jeunes en urgence pour ôter les grandes herbes sur les trottoirs. Cette année, c'est prévu dès le mois de mai. Elle arrive aussi à faire participer les habitants à l'entretien des trottoirs.

**St-Saturnin du Bois** - M. Bodin rapporte la commune vient de tester les semis au cimetière, comme présenté à Ballon. L'herbe a levé, ainsi que les fleurs entre les tombes. Il faudra attendre 2 ans pour mesurer la réussite ou non. Le reste du cimetière est entretenu au brûleur à gaz. Par ailleurs, partout dans la commune où il est possible de laisser pousser, c'est un entretien par la tonte.

**Chambon** - M. Girard explique que le cimetière est ensemencé il y a 2 ans avec de la fétuque ovine, et que cela commence à faire une jolie couverture verte. Il faut cependant enlever les adventices trop hautes. ET il y a encore des habitants qui viennent avec leur désherbant...

**Aigrefeuille** – la commune fait appel à AI 17 pour entretenir différents endroits, dont le cimetière. Elle fait également un test d'enherbement de trottoirs.

Aigrefeuille et Surgères ont testé les phyto « bio » : conclusion, c'est très cher et il faut passer toutes les 3 semaines. Ce n'est vraiment pas la solution ! Autant remplacer ces produits par du vinaigre blanc avec un peu de liquide vaisselle comme tensioactif.

Le « 0 phyto » nécessite donc pas mal de main d'œuvre, et c'est assez coûteux. Et on ne peut pas tout confier aux chantiers d'insertion, ce n'est guère qualifiant ni intéressant.

M. Jourdain évoque une expérience dans la Vienne, vu en novembre : ils ont gratté profondément entre les tombes, et rempli le creux de plus de 10 cm de copeaux de bois.

**Les prochains ateliers FREDON via le programme Re-Sources** des captages de la Ville de La Rochelle. Il s'agit de la suite que nous donnons à la ½ journée à Ballon.

Les devis de la FREDON viennent d'être acceptés par Re-Sources pour l'organisation de deux ateliers de travail (7 à 15 personnes chacun) :

- Un atelier communication : travailler ensemble une trame commune de communication, développer un argumentaire, des outils. Cet atelier sera divisé en 2 réunions : la première pour présenter les types et les outils de communication, et la seconde pour travailler l'argumentaire
- Un atelier biodiversité, TVB et enjeux eau : idem sur les techniques, les fournisseurs... pour répondre à ces enjeux. Une seule réunion est prévue, pour travailler comment amener la biodiversité « en ville » (donc 0 phyto), communiquer dessus, créer des « zones participatives » en cogestion avec les habitants...

Le principe est que les groupes avancent sur ces questions et ensuite en fassent profiter tous les autres lors de la « plénière » suivante. La FREDON pourrait s'occuper des invitations, qui seront relayées par Cécile. Dates envisagées : 23 et/ou 28 mai et/ou 6 juin.

<p><b>4) Point sur les dossiers en cours</b></p>	<p><b>GEMAPI</b> : voir le doc « 2019-04-11 point d'étape GEMAPI »</p> <p><b>Zones humides</b> : les rapports sont à la relecture IIBSN et de Cécile + vérification cartographique du Forum des Marais Atlantiques. C'est très chronophage !</p> <p><b>AFTERRES 2050</b> : la CDA serait partante, on attend le retour d'Aunis Atlantique pour savoir si on pourrait y travailler à 3 (le Niortais préférerait y aller de son côté).</p>										
<p><b>5) Questions diverses</b></p>	<p><b>Présence de 2 stagiaires au service environnement</b> (du 4/03/2019 au 14/08/2019) :</p> <p><b>Carla MAYON</b>, Master 2 en Sciences pour l'environnement à La Rochelle</p> <p><b>Sujet du stage : étude des sites candidats aux « Espaces naturels sensibles »</b></p> <p>Dans le cadre du Schéma Départemental des ENS (SDENS), plusieurs sites situés sur Aunis Sud ont été pressentis pour intégrer le Schéma. Sollicitées en 2017 par le Département via la CdC, plusieurs communes ont fait des retours sur ces sites, qui ont permis au Département de les inscrire comme « sites candidats » dans le Schéma adopté en octobre 2018.</p> <p>Cela signifie qu'un gros travail est à faire pour permettre leur passage en « sites actifs », susceptibles de recevoir accompagnement et subvention pour leur gestion et leur mise en valeur : recensement de toutes les données les concernant, diagnostic des besoins pour qu'ils puissent passer en « site actif » (études de connaissance à compléter, gestionnaire/pilote à trouver, foncier...), voire proposition d'actions à mettre en œuvre sur le site (protection/sensibilisation/mise en valeur/accessibilité au public).</p> <p>Il s'agit d'un travail à mener en concertation avec les communes concernées, les propriétaires quand ce ne sont pas les communes, les gestionnaires des sites, les associations environnementales, les EPCI voisins lorsque les sites sont partagés... ainsi que le service du CD17 en charge du SDENS. La stagiaire sera donc amenée à rencontrer les élus des communes concernées par les sites candidats : Anais, Le Thou, St-Georges du Bois et Vouhé, St-Saturnin du Bois, La Devise, Genouillé, Landrais, Ardillières, Ciré et Ballon.</p> <p>Liste des sites candidats :</p> <table border="0" data-bbox="309 997 1366 1165"> <tr> <td>LE THOU (la carrière)</td> <td>BOIS DE LA BASTIERE</td> </tr> <tr> <td>TERRIER DE MUGON</td> <td>ILES DES MARAIS DE ROCHEFORT</td> </tr> <tr> <td>BORDS DU CURE BOIS FONTAINE</td> <td>MARAIIS DE ROCHEFORT</td> </tr> <tr> <td>BOIS DE MORNARDS</td> <td>MARAIIS DE VOUTRON</td> </tr> <tr> <td>FIEF DE LA GARDE, BOIS DE LA MOTTE</td> <td></td> </tr> </table> <p>Pour Surgères, le classement ENS est très utile pour aménager, gérer naturellement et faire connaître un site (une partie de la vallée de la Gères est un site actif du réseau des ENS).</p> <p>Certains sites naturels comme le lac de Frace ou le marais communal de Forges ne font pas partie des sites candidats. Il sera vérifié pendant ce stage si cela aurait un intérêt et si c'est possible. Mme Descamps rapporte que le service ENS du CD 17 est venu l'an dernier à Frace, et a conclu que le site n'avait pas à figurer dans les ENS (il est très aménagé). Quant au marais communal de Forges, M. Saunier estime qu'il fonctionne bien comme cela, autant ne toucher à rien !</p>	LE THOU (la carrière)	BOIS DE LA BASTIERE	TERRIER DE MUGON	ILES DES MARAIS DE ROCHEFORT	BORDS DU CURE BOIS FONTAINE	MARAIIS DE ROCHEFORT	BOIS DE MORNARDS	MARAIIS DE VOUTRON	FIEF DE LA GARDE, BOIS DE LA MOTTE	
LE THOU (la carrière)	BOIS DE LA BASTIERE										
TERRIER DE MUGON	ILES DES MARAIS DE ROCHEFORT										
BORDS DU CURE BOIS FONTAINE	MARAIIS DE ROCHEFORT										
BOIS DE MORNARDS	MARAIIS DE VOUTRON										
FIEF DE LA GARDE, BOIS DE LA MOTTE											

	<p><b>Jérémy ALVAREZ</b>, Master 2 en Droit et action publique territoriale et environnementale à La Rochelle</p> <p><b>Sujet du stage : Le système alimentaire de la Communauté de Communes Aunis Sud</b></p> <p>Le projet consiste à intégrer la question alimentaire au sein des politiques publiques locales.</p> <p>En se saisissant de la question alimentaire, les collectivités et les intercommunalités vont pouvoir apporter des réponses adaptées au contexte local en partant de l'assiette des habitants, dans la perspective du changement climatique et des transitions écologique et énergétique.</p> <p>Un système alimentaire durable doit offrir les possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au bien-être des populations.</li> <li>• Promouvoir un système alimentaire soutenable pour l'environnement et le climat.</li> <li>• Être un vecteur important du développement de l'économie locale.</li> <li>• Permettre la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire.</li> <li>• Concourir à la promotion et à l'attractivité du territoire.</li> </ul> <p>L'objectif du stage est de réaliser l'état des lieux et le diagnostic du système alimentaire de la Communauté de communes Aunis Sud. Pour cela, l'étude se focalisera sur deux aspects principaux : la production alimentaire et la consommation alimentaire sur le territoire.</p> <p>Le stagiaire sera amené à rencontrer certains élus (ceux gérant des cantines scolaires par exemple).</p>
	<p><b>Prochaine réunion : 4 juillet 2019, à 18h, en mairie d'Aigrefeuille, pour la présentation du travail des 2 stagiaires</b></p>